



Activité libérale de masseur-kinésithérapeute Cabinet de kinésithérapie de Luc-en-Diois

La maison médicale de Luc-en-Diois, village de moyenne montagne de la Vallée de la Drôme, cherche kinésithérapeute pour succéder à des professionnels dont le départ à la retraite est prévu à la fin de l'année 2022 – une transition progressive est envisageable.

Le cadre d'exercice

Luc-en-Diois est une commune du Diois, situé en haute vallée de la Drôme. La présence de la rivière Drôme (chutes d'eau du Claps) et la proximité immédiate du Parc naturel régional du Vercors, notamment, en font un lieu de vie attractif, et un territoire touristique doté d'infrastructures d'hébergement et de restauration nombreuses.

Luc-en-Diois est située à :

- 74 km / 1h15 de Gap
- 87 km / 1h26 de Valence
- 88 km / 1h27 de Montélimar

La ville de Die, sous-préfecture de la Drôme (4 600 habitants), réunissant une offre complète de commerces et services (gare, hôpital, grandes surfaces, collège/lycée,...) est située à 18 km / 17 min.

Luc-en-Diois compte 535 habitants et offre de nombreux services quotidiens :

- Ecole maternelle et primaire, micro-crèche
- Commerces de proximité, agence postale, zone artisanale
- Gare SNCF avec liaisons régulières vers Valence
- Une vie associative, culturelle et sportive dynamique

Le poste

L'activité de kinésithérapie, régie par une société civile de moyens (SCM), est actuellement assurée par deux thérapeutes. Elle se répartit à parts égales entre consultations en cabinet et à domicile.

Le cabinet, équipé de deux salles de rééducation, d'une salle de gym et de l'outil numérique Kynapsis, est situé dans une maison médicale disposant de locaux neufs et d'un parking à proximité. Elle regroupe deux médecins généralistes, deux cabinets infirmiers, un orthophoniste et d'autres thérapeutes de manière ponctuelle. Une dynamique de travail en commun anime les relations entre professionnels.

Un projet de **communauté professionnelle territoriale de santé** est en cours de construction à l'échelle du Diois, associant l'ensemble des professionnels libéraux du territoire et le centre hospitalier de Die. Il prévoit des modalités de travail en commun pour la prise en charge des soins non programmés et le suivi des patients. Actuellement, des kinésithérapeutes du territoire peuvent apporter un renfort ponctuel ou un remplacement aux praticiens installés.

Contacts

Philippe Vigon et Marijke Gijsenbergh, kinésithérapeutes : 04.75.21.30.61 / 06.70.38.17.13 / philippe.vigon@wanadoo.fr

Une aide peut être proposée par la Communauté des communes du Diois et la commune de Luc-en-Diois pour les diverses démarches liées à une installation sur le territoire : sonia.rochatte@paysdiois.fr / contact@lucendiois.fr